

COMMUNE DE LA MEZIERE – LOTISSEMENT CHEVESSE NORD
Consultation - Lotissement communal Chevesse Nord : Lots 29-34

PREAMBULE :

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Chevesse Nord situé à La Mézière (35520), la Commune de La Mézière informe le public qu'elle vend des droits à construire, pour la réalisation de **6 logements** à deux pas du centre-bourg sous la forme d'un programme immobilier dénommé lots 29-34.

Un cahier des charges concernant ce projet est à retirer après demande auprès de M. PIQUET (amenagement@lameziere.fr – 02.23.25.47.02)

DESCRIPTION DU PROGRAMME LOTS 29-34 :

- 1. La description du programme (Surface de plancher / financement des logements) :**
 6 terrains à bâtir allant de 220 à 270m² pour la réalisation de 6 logements en accession sociale.

Lot	Surface du lot en m ²	SDP maximale autorisée en m ²
29	264	140
30	220	140
31	220	140
32	220	140
33	220	140
34	270	140



2. Caractéristiques du programme / conditions particulières :

- Les 6 logements en accession sociale seront réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par un candidat unique à la réalisation du programme lots 29-34 dans sa globalité.
- L'aménagement des espaces extérieurs tels que définis au plan de vente sera à la charge de l'opérateur retenu.
- L'opérateur retenu aura à sa charge la responsabilité de réaliser 2 places de stationnement par logement.
- Il s'engage en outre à requérir et obtenir la certification « NF HABITAT HQE » pour l'ensemble des logements du programme lots 29-34.

3. DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

La Commune de La Mézière organise un appel à projets qui se décompose en deux phases :

- **Phase 1 / Présentation des candidatures** : la composition de l'équipe, ses références, ses garanties financières et patrimoniales, ainsi qu'une proposition financière initiale d'acquisition du tènement foncier.
- **Phase 2 / Présentation des offres** portant sur un projet d'aménagement et de construction, un prix de cession des terrains, et un phasage de réalisation.

Les candidatures devront être transmises au plus tard le **Lundi 2 septembre 2019 à 12H00**.